

# ***bpa actuel***

2005 / 1

**4**

*Sécurité des produits:  
collaboration euro-  
péenne pour des  
produits plus sûrs*

**6**

*Ecoles gardiennes:  
entre de bonnes mains*

**12**

*Stupéfiants:  
des normes plus  
strictes si l'on roule*

*En rouler un, ne pas  
rouler!*



## La sécurité: un critère de qualité

*Un ménage moyen suisse est en général très bien pourvu d'excellents produits: nous achetons presque quotidiennement des objets usuels, de temps à autre nous faisons l'acquisition de nouveaux appareils électriques – parfois pour ne pas être à la remorque du progrès. Nous apprécions un appartement soigné, dans le confort de beaux meubles. Et lorsque l'enfant paraît, tout un cortège d'équipements et de produits auxiliaires vient encore enrichir notre bien.*



*Et lorsque l'enfant paraît, tout un cortège d'équipements et de produits auxiliaires vient encore enrichir notre bien.*

*Pourtant, nous n'achetons pas les yeux fermés! Intéressés et critiques, nous recherchons une certaine qualité, ainsi qu'en attestent les tirages des magazines et les taux d'écoute des émissions consacrés à l'information des consommateurs. Il faut dire que la protection du consommateur a pris de l'importance en Suisse, en particulier quand elle aborde la sécurité des produits.*

*Ce souci se fonde essentiellement sur la loi et les standards fixant les exigences de sécurité imposées aux produits. Encore faut-il que le respect de ces normes soit efficacement vérifié. Le bpa est chargé de surveiller le marché des installations et des appareils utilisés dans le domaine non professionnel. S'il constate – souvent à la suite d'une alerte venant des consommateurs – des défauts de sécurité, il incite les entreprises responsables à retirer du marché le produit concerné. Cette démarche aboutit le plus souvent, sinon le bpa peut interdire, si nécessaire, la vente d'un tel article.*

*Toutefois, les produits défectueux ne sont pas seuls dans notre ligne de mire: notre intérêt porte aussi sur la promotion d'articles particulièrement sûrs: le bpa ne décerne-t-il pas son label de sécurité aux produits conçus de manière à éviter les accidents ou à remplir une fonction protectrice spécifique?*

*A cet effort de promotion de la sécurité, nos lecteurs et amis peuvent apporter une contribution notable en nous transmettant des informations sur d'éventuels produits défectueux et en optant, autant que possible, pour des produits de sécurité certifiés.*

Ursula Marti  
Rédactrice du bpa actuel

2 éditorial  
sommaire

3 actuel  
impresum

4 dossier  
Des produits sûrs –  
dans toute l'Europe

6 habitat et loisirs  
Entre de bonnes mains –  
c'est plus sûr

8 sport  
Sport – plaisir assuré

10 circulation routière  
L'incivilité au volant:  
un mal en progression?

12 droit  
Conduire sous l'influence de  
stupéfiants

14 entreprises  
Un événement pour tout le  
personnel

15 délégués-bpa à la sécurité  
Raymond Huguenin: sensibilité  
accrue aux questions de sécurité

16 vu pour vous  
service

## Cours de sauveteurs rénovés

Une nouvelle formation vient remplacer, à l'Alliance suisse des samaritains, l'ancien programme du cours de sauveteurs bien connu destiné aux élèves conducteurs et aux autres personnes intéressées. On accorde désormais une importance accrue à la réanimation cardio-pulmonaire et on renonce à transmettre l'ancienne technique de la compression digitale pour l'hémostase, car les sauveteurs non professionnels y perdaient un temps précieux en cherchant à localiser les points de compression. Le programme innove aussi en parlant de la détection des lésions de la colonne vertébrale chez les blessés ayant perdu connaissance, de la crise d'apoplexie et de la «manœuvre de Heimlich» à utiliser en cas d'obstruction des voies respiratoires et

de risque d'étouffement. En adoptant une méthodologie modernisée, les concepteurs du nouveau cours ont tout fait pour séduire les jeunes participants qui constituent l'essentiel du public.

Toutes les sections de samaritains du pays mettent sur pied ce nouveau cours dès le début 2005, et offrent toujours une large palette de cours centrés sur divers thèmes. On accède au programme sous [www.samaritains.ch](http://www.samaritains.ch).

L'exercice fait le maître.



Photo: m.ad.



## Passages à niveau non surveillés

En 2005, il existe encore de nombreux passages à niveau, qui ne sont pourvus ni de barrière ni de feux clignotants alternatifs. Ils traversent la plupart du temps des routes ou des chemins peu fréquentés et sont annoncés par un panneau spécial (cf. illustration).

Or, le danger existe qu'on n'aperçoive pas à temps un train qui s'approche, et cela pour des raisons multiples: la mauvaise visibilité due à la pluie, le brouillard ou l'obscurité, le bruit de la route, des usines ou de l'auto-radio. Souvent les accidents surviennent

quand le conducteur a été inattentif, distrait ou qu'il ne connaissait pas la région. Cet hiver, les Transports régionaux du Mittelland (RM) ont mis sur pied une campagne visant à accroître la sécurité des passages à niveau non gardés; ils donnent aux usagers de la route les recommandations suivantes:

- éviter le passage à niveau, au prix d'un petit détour,
- s'arrêter avant un passage et vérifier que la voie est libre,
- arrêter l'autoradio et ouvrir la fenêtre,
- se concentrer sur la conduite à l'approche de la zone de danger,

- se fier à son propre jugement dans l'instant, et non aux indications d'horaire que des bordiers ont pu fournir.

## Des normes pour les audits de sécurité

Les projets routiers – de construction, de transformation ou d'assainissement – comportent souvent des défauts techniques. En les évaluant préalablement sous l'angle de la sécurité, il serait possible de prévenir des accidents et d'éviter des transformations ultérieures coûteuses. Aussi le bpa préconise-t-il depuis longtemps que les projets routiers soient soumis à une évaluation systématique de la sécurité, d'une manière analogue à ce qui est pratiqué dans un autre domaine avec l'étude de l'impact sur l'environnement. Plusieurs pays, dont l'Allemagne et l'Autriche, connaissent à cette fin une pratique qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, les audits de sécurité.

Dans le sillage d'une étude publiée par un institut de l'École polytechnique fédérale de Zurich (Institut für Verkehrsplanung und Transportsysteme IVT) est né un projet de normes pour ces audits de sécurité. Il est prévu que l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) publie à la fin 2005 la norme définitive qui permettra de procéder à ces audits de sécurité selon une méthode harmonisée au niveau national.

Il y aura lieu d'intégrer par la suite les audits de sécurité dans les obligations légales et de mettre sur pied la formation des experts qui en seront chargés.

## impresum

### bpa actuel 2005

Paraît en février, mai, août, octobre et décembre en français, allemand et italien. Abonnement annuel, édition papier: Fr. 20.– Edition Internet: [www.bpaactuel.ch](http://www.bpaactuel.ch)

### Editeur:

Bureau suisse de prévention des accidents bpa  
Laupenstrasse 11, 3008 Berne  
Téléphone 031 390 22 22, fax 031 390 22 30  
[info@bpa.ch](mailto:info@bpa.ch), [www.bpa.ch](http://www.bpa.ch)

### Rédaction:

Atalantic Sàrl, Public Relations  
by Ursula Marti, Zähringerstr. 33, 3012 Berne  
Téléphone 031 305 55 66, fax 031 305 55 60  
[ursula.marti@atalantic.com](mailto:ursula.marti@atalantic.com)

### Traduction:

Pierre Alain Chopard

### Images:

bpa (sauf autre indication)

### Layout, impression, expédition:

Imprimerie Schüler SA  
10, rue du Jura, 2501 Bienne  
Téléphone 032 329 27 27, fax 032 329 27 37

# Des produits sûrs – dans toute l'Europe



Le bpa veille à la sécurité des produits en circulation sur le marché.

*Par le système d'échange d'informations RAPEX, les Etats européens se renseignent mutuellement sur les produits dangereux. Le bpa appelle les consommateurs à lui annoncer les défauts ou lacunes constatés à cet égard.*

Des poussettes suédoises qui se replient quand bébé y est installé, un canapé en cuir fabriqué à Hong Kong qui prend feu pour un rien, un porte-skis à fixation magnétique de marque italienne qui menace de jouer les filles de l'air ... On aurait tort de croire que ces produits ne se trouvent pas en Suisse! Depuis longtemps, la liberté du commerce leur a fait gagner des adeptes à l'extérieur des frontières du pays, étendant le cercle des clients potentiels à tout le marché intérieur européen.

## Le système RAPEX

Quand une autorité de surveillance du marché décèle dans un pays de l'Union européenne un produit dangereux qu'elle retire du marché, elle entend en informer les autres Etats membres et de le faire vite, car il se peut que le produit concerné soit déjà en vente dans les autres pays. Aussi la Commission de l'UE publie-t-elle chaque semaine sur l'Internet les notifications

d'alerte reçues des Etats membres concernant les produits dangereux (cf. encadré pour l'adresse du site).

Ces avertissements interviennent par le biais du système communautaire d'échange rapide d'informations (RAPEX, Rapid Alert System for Non-Food Products) qui a été mis en place en 2001 pour garantir la communication entre la Commission et les Etats membres de l'UE. Dès 2005, ce système est aussi accessible au public.

Le système RAPEX ne fait pas qu'alerter sur les produits défectueux, il notifie aussi les mesures et les actions engagées dans les Etats membres en rapport avec des produits de consommation qui présentent un risque grave pour la santé et la sécurité des consommateurs. Toutes les données font l'objet d'une vérification par la Commission européenne avant d'être introduites dans le système. La saisie de données concerne tous les biens de consommation (sauf les produits pharmaceutiques et les denrées alimentaires) en libre circulation sur le marché européen ou prévus de l'être bientôt.

La Commission publie entre deux et seize alertes sécurité chaque semaine, ce qui représente un nombre annuel d'environ 150. Les jouets et d'autres produits destinés aux enfants ainsi que les appareils électriques constituent les catégories de produits faisant l'objet du plus grand nombre de notifications. Parmi les dangers fréquemment signalés (60%) figurent les risques d'étouffement, de choc électrique et d'incendie ainsi que ceux courus à cause de substances cancérigènes.

## Améliorations souhaitées

Une faiblesse du système RAPEX est la lenteur excessive de l'échange entre les autorités de surveillance. En effet, celles-ci doivent suivre une procédure précise de contrôle à l'échelon national avant de notifier une information à la Commission de l'UE. Il peut donc arriver qu'un produit peu sûr soit retiré du marché dans un Etat membre et qu'il reste encore en vente un certain temps dans un pays voisin. La coopération entre les autorités de contrôle des Etats laisse aussi à désirer: il peut arriver en effet qu'un produit lancé sur le marché dans toute l'Europe fasse l'objet de tests parallèles dans plusieurs pays, ce qui représente un gaspillage regrettable.

La base légale du système RAPEX est la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits (DSGP). Ce texte vise à garantir que les marchés intérieurs n'offrent que des produits sûrs, c'est-à-dire ne constituant aucun danger immédiat pour la vie et l'intégrité corporelle. S'agissant de produits dangereux, il y a lieu d'organiser leur retrait du marché et, le cas échéant, d'en informer les consommateurs. Toutefois, dans la situation actuelle, la sécurité des produits n'est pas encore parfaitement garantie pour les raisons susmentionnées. Afin de remédier aux lacunes constatées, les autorités de contrôle des Etats membres entendent créer un réseau européen et harmoniser leurs manières d'aborder les questions de surveillance du marché en s'appuyant des acquis du système RAPEX.

## Perspectives

Il n'est pas impossible que RAPEX soit bientôt relayé par un nouvel outil plus perfectionné, ICSMS, le système européen basé sur l'Internet d'échange d'informa-

## RAPEX en Suisse

**Urs Kottmann, responsable de la sécurité des produits au bpa, répond à nos questions touchant à l'importance de RAPEX pour la Suisse.**

**bpa actuel: Dans quelle mesure la Confédération helvétique, qui n'est pas membre de l'Union européenne, peut-elle participer au système d'information RAPEX?**

Urs Kottmann: Le bpa prend aussi connaissance des notifications de RAPEX dans le cadre du mandat légal qui est le sien de surveiller le marché des installations et des appareils techniques. Toutefois, notre pays n'est pas encore connecté au système RAPEX. En sa qualité d'autorité de surveillance, le Secrétariat d'Etat à l'économie seco nous transmet les communications qui lui parviennent des pays européens et définit des mandats d'enquête déterminés. Nous pouvons consulter le site Internet officiel; pourtant les indications ouvertes au public ne sont pas très détaillées.

**Comment déterminez-vous si des produits notifiés dans le système RAPEX sont en vente chez nous?**

Ce n'est pas une mince affaire de réussir à déterminer si certains produits notifiés et réputés dangereux à l'étranger sont en circulation sur le marché suisse, et si oui, qui les commercialise. Les recherches à cet égard sont souvent longues et laborieuses. Lorsque nous n'avons aucune des sources usuelles, par exemple associations interprofessionnelles, liste des leaders sur le marché, nous en sommes réduits aux recherches sur Internet. Nous demandons directement au fabricant s'il exporte le produit en Suisse.

**Quelles mesures prenez-vous si un produit peu sûr est en circulation sur notre marché?**

Nous prions le revendeur étranger de prendre position sur le contenu de la notification de RAPEX et de nous communiquer ce qui est entrepris en Suisse pour remédier à la situation. Il arrive que le bpa doive ordonner des mesures, telles que la suspension de la vente ou le rappel du produit incriminé. L'expérience montre pourtant que la publicité très large d'Internet soumet le fabricant et le revendeur à une pression assez forte pour qu'ils prennent l'initiative des mesures de remédiation requises.

**Dans quelle mesure les dispositions légales actuellement en vigueur dans l'UE et dans notre pays sont-elles harmonisées dans ce domaine de la sécurité des produits?**

La Suisse a passé avec l'UE un accord international relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité qui concerne de larges domaines du marché européen. La Confédération a pris l'initiative de transposer dans son droit national les principales directives de l'UE (concernant les machines, les ascenseurs, les équipements de protection individuelle, les appareils à gaz, les équipements sous pression, etc.). Je pars du principe que d'autres instructions seront reprises à l'avenir. Mais ce thème du rapprochement des législations est politiquement délicat.

*Interview: Ursula Marti*



tions entre les autorités, les consommateurs et l'économie. Il s'agit de la plus vaste base de données de ce genre, très performante, qui permettra d'instaurer une protection du travail et des consommateurs au niveau européen et de favoriser les règles de la saine concurrence. ICSMS est déjà opérationnel, mais il ne s'est pas encore imposé. Remplacera-t-il RAPEX, et si oui à quelle date? L'incertitude règne encore sur ce point.

*Urs Kottmann*

## Autres informations

Rapex:  
[http://europa.eu.int/comm/consumers/cons\\_saf/prod\\_safe/gpsd/rapex\\_en.htm#overviews](http://europa.eu.int/comm/consumers/cons_saf/prod_safe/gpsd/rapex_en.htm#overviews)

ICSMS:  
<http://www.icsms.org/App/index.jsp>

## Annoncez-nous les produits défectueux

Vos avis nous sont très utiles! Envoyez vos indications sur des produits dangereux ou peu sûrs à l'adresse suivante: bpa, Sécurité des produits, Laupenstrasse 11, 3008 Berne, [u.kottmann@bpa.ch](mailto:u.kottmann@bpa.ch). Vous pouvez utiliser le formulaire d'annonce du seco, que l'on peut télécharger depuis:

<http://www.seco.admin.ch/publikationen/00222/index.html?lang=fr>

Les avis nous signalant des produits qui ne relèvent pas de la compétence du bpa seront transmis à l'organe de contrôle concerné.

# Entre de bonnes mains – c'est plus sûr

*Nombre de communes offrent des structures d'accueil en dehors de l'école. Le cas de la Tagesstätte de Brünnen-Gäbelbach montre en quels termes la problématique de la prévention des accidents se pose dans un tel cadre.*

L'école gardienne de Brünnen-Gäbelbach, qui accueille des enfants d'âge scolaire de l'ouest de l'agglomération bernoise, est assez atypique: située à proximité d'un grand quartier de maisons-tours, elle est logée dans une ancienne maison de maître. Les espaces extérieurs offrent tout ce qu'il faut pour le jeu: un vaste terrain laissé à l'état naturel, avec de grands arbres invitant à l'escalade, une baraque de jardin et des installations de jeu.

## Protection contre les chutes

Responsable de ce domaine à la ville de Berne, Maya Hugi veille avec une petite équipe sur les enfants – plus de vingt – qui viennent à la «Tagi» en dehors des heures de classe plusieurs jours par semaine et durant les vacances. Pour elle, la prévention des accidents n'est pas un vain mot. «Avec les conseils d'une architecte municipale, nous avons fait de gros efforts dans la maison et aux alentours.» C'est ainsi par exemple que toutes les fenêtres des étages ont été équipées de serrures que seules les adultes responsables peuvent ouvrir. Une telle précaution s'imposait pour prévenir le risque de chute que les parapets très bas de la vieille maison auraient fait courir aux enfants.

Dans de tels cas, les mesures de sécurité essentielles consistent à assurer les parapets et balustrades et à ajouter au besoin des appuis appropriés, comme le confirment les spécialistes du service «Habitat et loisirs» du bpa, que les responsables d'écoles gardiennes consultent de plus en plus souvent. Il faut en effet que les protections soient efficaces, si l'on songe que le risque de blessure est très élevé lors de chutes d'une certaine hauteur, que ce soit d'un escalier ou d'un balcon.



## Le feu n'a aucune chance

Les enfants trébuchent de temps à autre, tombent et se font des bosses, voilà qui n'est que normal. Le souci de prévention ne devrait pas conduire à les surprotéger, car il faut qu'ils fassent leurs expériences et apprennent à gérer les dangers. En revanche, il y a lieu d'éviter par tous les moyens les accidents pouvant entraîner des conséquences graves ou des blessures irréversibles. Cela vaut aussi pour les incendies. A l'école gardienne de Gäbelbach, on a équipé toutes les chambres de détecteurs de fumée. En cas de développement de fumée ou d'incendie dans la cuisine, un dispositif spécial assure la fermeture automatique de la porte coupe-feu qui communique avec les autres locaux. Une échelle rabattable est à disposition pour les cas d'urgence.

## Un regard à l'extérieur de la «Tagi»

Malgré cela, les plus grands problèmes, selon la directrice, ne se posent pas dans les bâtiments ni aux alentours. «J'ai plus de soucis lors d'excursions ou quand nous prenons le bus ou le tram ou encore quand nous allons à pied à la salle de gym. Ce n'est pas de tout repos de traverser des rues en plein trafic avec un groupe de gosses!» Le danger guette aussi dans les camps, à la piscine, lors des randonnées à bicyclette, et à chaque fois les risques sont spécifiques et impossibles à exclure totalement, en dépit de toutes les précautions. Les adultes qui dirigent de tels établissements endossent une lourde responsabilité; en cas d'accident, ils risquent d'être poursuivis pour négligence de leur devoir de surveillance. Malgré les risques, les activités hors les murs apportent un grand bénéfice pédagogique, et il ne conviendrait pas de restreindre à l'excès la liberté de mouvement et les initiatives des petits et des grands enfants. Il faut donc



Une fenêtre à ouvrir sans risque.



Une échelle pour fuir s'il le fallait.

tenter de concilier la sécurité et la pédagogie. Les responsables doivent souvent prendre des décisions sur le moment et mettre en balance la capacité de jugement des enfants et le sens de la responsabilité qu'on peut attendre d'eux en fonction de leur âge.

### Un effort au quotidien

«Ce n'est pourtant pas toujours à l'école gardienne qu'on est le plus en sécurité» se souvient Maya Hugi. «Un après-midi, nous étions partis à la patinoire, toute l'équipe sauf un garçon que sa maman n'avait pas autorisé à venir avec nous, par peur d'un accident. Il est donc resté à la «Tagi» et pendant notre absence, il s'est cassé une jambe en tombant d'un radiateur où il s'était juché.» Ce souvenir laisse une expression mitigée sur le visage de Maya Hugi: «C'est la vie, on ne peut pas tout prévoir!»

L'après-midi à la «Tagi» n'est pas très différente de ce qui peut se vivre à la maison. Après la classe, les enfants prennent le goû-

ter à la grande table, puis ils font leurs devoirs et se mettent ensuite à jouer, à bricoler ou à lire. Il n'y a pas de leçons de sécurité, les bonnes attitudes sont intégrées à la vie en commun. On peut fort bien montrer à des enfants qui aident à la cuisine comment manier un couteau ou comment éviter de se brûler.

### Un manuel pour la sécurité

En 2003, un groupe de travail de la ville de Berne s'est consacré au thème de la sécurité dans les écoles de jour et écoles gardiennes. Il en a résulté un manuel contenant de nombreuses informations, des aide-mémoire pour la vie quotidienne à l'école de jour et pour des circonstances spéciales. Une série de dépliants du bpa complète le guide pratique. Maya Hugi, qui a fait partie de ce groupe de travail, est convaincue que les équipes de responsables d'écoles de jour apprécieront beaucoup ce moyen et y trouveront une aide précieuse dans leurs activités; ils y découvriront une foule de renseignements très ciblés touchant, p. ex., le devoir de surveillance et la responsabilité civile.

Dans le terrain, en attendant, les enfants de l'école de jour de Brünnen-Gäbelbach respirent la bonne humeur et ont l'air très joyeux: ici, deux fillettes complices se mettent à pouffer de rire, là, quelques garçons se sont approprié le baby-foot; d'autres, dans un espace aménagé à cet effet, sautent à qui mieux mieux sur de gros coussins. Pas de souci, on a pensé à tout. Les enfants sont entre de bonnes mains, et on n'a pas oublié la sécurité non plus.

*Ursula Marti*

### Le Guide du moutard: un must pour la sécurité de bébé!

Pas facile pour les jeunes parents de s'y retrouver dans la panoplie d'articles destinés aux petits... Le choix d'une table à langer, d'une poussette ou d'un siège auto devrait cependant toujours se faire à l'aune de la sécurité garantie par l'objet. Afin de mieux orienter les parents, le bpa et la Fédération romande des consommateurs (FRC) ont récemment publié le Guide du moutard. Conviviale et pratique, cette brochure regorge de bons plans non seulement pour le choix des produits, mais aussi pour leur installation et leur utilisation. D'une valeur de Fr. 5.-, elle peut être commandée à la FRC, tél. 021 312 80 06, fax 021 312 80 04, e-mail : [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch)

### Les enfants à la ferme

A la ferme, la place de jeux des enfants se confond souvent avec le lieu de travail des parents, et cela ne comporte pas que des avantages. Un point noir est le fait que l'agriculture, comparativement aux autres domaines professionnels, déplore deux fois plus d'accidents mortels d'enfants. Une forte proportion des accidents ont lieu en juillet et en août, souvent en relation avec les véhicules, les machines et les outils. Les victimes sont souvent les enfants de la ferme, mais aussi parfois des enfants de passage, venus pour un séjour de vacances, une visite ou des achats.



Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a organisé, conjointement avec des associations partenaires en Allemagne et en Autriche, une campagne d'un an et demi destinée à sensibiliser aux dangers que la ferme peut receler pour les enfants. Les risques sont très divers, le document d'information en regroupe pas moins de seize domaines thématiques, qui vont du ménage aux substances toxiques et aux bruits en passant par le courant électrique, les véhicules, les animaux, l'atelier, les endroits de chute, la fosse à purin et les gaz.

Divers moyens d'information sont disponibles: un cours sous forme de CD, des brochures et des check-list ont été prévus à l'intention des adultes, tandis que les enfants aimeront découvrir le gros matou Moritz. Des jeux, des cahiers de dessin et de devinettes complètent l'offre.

Les supports n'existent qu'en allemand, des versions dans d'autres langues seront élaborées en fonction de la demande. Commandes et renseignements: SPAA, [www.bul.ch](http://www.bul.ch), 062 739 50 40.

### Autres informations

A l'intention des responsables de structures d'accueil et d'encadrement en dehors de l'enseignement, le bpa a élaboré une check-list qui aborde les thèmes suivants: environnement et espaces extérieurs, entrée, bâtiments, substances dangereuses, électricité et feu ainsi que les consignes juridiques. Commandes: [h.bieri@bpa.ch](mailto:h.bieri@bpa.ch) ou 031 390 21 71. On trouvera des informations sur les thèmes susmentionnés dans d'autres imprimés dont la liste figure sur le site Internet du bpa. Toutes ces publications peuvent être commandées sous <http://shop.bfu.ch>.

# Sport – plaisir assuré

*Des spécialistes nationaux ou internationaux ont présenté, au Congrès tripartite de Macolin, les derniers développements de la recherche ainsi que des programmes en matière de prévention des accidents sportifs.*

En Suisse, près de 300 000 personnes sont impliquées chaque année dans des accidents sportifs qui nécessitent un traitement médical; 8000 d'entre elles doivent passer plus d'une semaine à l'hôpital; 130 perdent la vie.

Sur la base de ces chiffres et en reprenant le thème du congrès, la directrice du bpa, Brigitte Buhmann, a postulé que seule une activité sportive qui se déroule sans accidents procure du plaisir.

On ne peut oublier en effet que le sport remplit des fonctions importantes dans la vie sociale et dans la promotion de la santé. Les conclusions sont claires: d'un côté, le sport doit être encouragé; de l'autre, les accidents doivent être évités. Madame Buhmann a rappelé que dans ce contexte, le bpa a forgé un concept de prévention double: lorsque le sport est pratiqué au sein d'une organisation, le bureau aide les responsables à éviter, le plus possible, de soumettre les sportifs aux dangers; en dehors des organisations, ou lorsque le sport est pratiqué dans un cadre privé, on en appelle à la responsabilité individuelle. Ici, le port d'un équipement de protection et un comportement adéquat sont essentiels.

Heinz Keller, directeur de l'Office fédéral du sport, a traité de plusieurs aspects de la prévention des accidents dans la politique

du sport en Suisse, rappelant entre autres que chaque année, les accidents liés au sport entraînent des frais de 1,1 milliard de francs, soit 100 millions de plus que ce que l'Etat consacre à la promotion du sport. Heinz Keller a relevé que le «Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse» contient certains éléments permettant une approche globale de la prévention des accidents – notamment la promotion de l'activité physique pour tous, la définition de normes de qualité en matière de formation ou les conseils techniques dispensés aux propriétaires d'installations sportives – et il a exprimé le vœu que la politique du sport accorde à de telles mesures une attention plus grande encore à l'avenir. Beat Villiger, chef de l'équipe médicale qui accompagnait les athlètes suisses aux JO d'Athènes, a présenté un exposé consacré à la prévention des accidents dans le sport d'élite. Il a relevé qu'en dépit d'un plus grand nombre d'accidents, parfois suivis d'invalidité, subis pendant leur période active, les sportifs d'élite présentent des risques de maladie et d'hospitalisation moindres après leur retraite sportive. Ils ont une plus longue espérance de vie ainsi qu'une existence meilleure, avec des dépenses de santé plus limitées. Dans ces conditions, chaque mesure préventive

**Nordic Walking: Les participants dans les travaux pratiques.**



visera à réduire ce risque d'accident primaire: le moyen d'y parvenir, selon Beat Villiger, sera de recenser systématiquement les cas d'accidents, de détecter assez tôt les risques et d'en faire l'analyse scientifique, de modifier le cas échéant les règlements et les directives, sans oublier d'accorder toute l'attention requise à la formation des entraîneurs, des organisateurs, du personnel médical et des sportifs eux-mêmes. Dans l'exercice de l'activité sportive, note Villiger, le fair-play, une bonne évaluation de ses propres moyens et une conscience sérieuse des dangers restent essentiels.

Evert Verhagen, de l'Université d'Amsterdam, a consacré son exposé aux stratégies de la prévention. Relevant le double aspect du sport, le bénéfice que la santé en retire et le revers de la médaille que sont les accidents, le conférencier a expliqué que beaucoup seraient évitables, et avec eux les souffrances et les coûts sociaux. Si les spécialistes encouragent la population, a-t-il déclaré en substance, à exercer des activités physiques pour un gain de santé individuel, il incombe en même temps à ceux qui font la promotion du sport de réduire autant que possible les risques de blessures et



Madame Brigitte Buhmann, directrice du bpa, entourée des spécialistes du congrès tripartite.

de proposer des sports sûrs. Verhagen a expliqué enfin les quatre phases de la prévention, qui peuvent être représentées en un cycle où s'inscrivent les mesures de prévention. Ce modèle aide à mettre en œuvre des mesures appropriées de façon qu'elles développent toutes leur effet préventif.

Rolf Moning

### Congrès tripartite

C'est sur le thème «Sport – plaisir assuré!» que s'est déroulé en septembre 2004 le troisième congrès germanophone tripartite réunissant la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche. Quelque 120 participants ont assisté à Macolin à ces trois journées organisées conjointement par le bpa, l'Arbeitsgemeinschaft Sicherheit im Sport ASIS (Bonn), l'Institut «Sicher Leben» (Vienne), l'Office fédéral du Sport OFSPO, l'Association «Swiss Olympic» et la Suva, et dont le programme comportait de nombreux exposés et ateliers ainsi qu'une table ronde animée par Iwan Rickenbacher. Le public était constitué principalement de spécialistes de la médecine et des sciences sportives, de responsables de la politique sportive et d'associations sportives, d'entraîneurs et de professeurs de sport. Les deux éditions précédentes avaient eu lieu à Munich en 2000 et à Vienne en 2002. Les actes du congrès, avec le texte des exposés (en allemand) peuvent être téléchargés sous: <http://www.bfu.ch/sportkongress/kongressband.pdf>

### Bernhard Marti: notes de synthèse

En prenant la parole à la fin du congrès, Bernhard Marti de l'OFSPO a lui-même avec un brin d'autodérision qualifié ses réflexions de conclusions impressionnistes d'un «terrible simplificateur» (sic). Il a diagnostiqué quatre tendances sociales marquées: une première qui va vers davantage de sport (de préférence sans structures et en plein air), une autre qui insiste sur le besoin de sécurité (responsabilité civile!), une conscience plus aiguë des coûts et enfin une exigence accrue de clarté (en particulier des décisions politiques). Marti a donné d'excellents qualificatifs à l'échange supra-national, suggérant aux participants de mieux exploiter la synergie consensuelle du congrès et de cibler la communication. Le bilan a pris un ton critique quand il a constaté le caractère extensible du concept de sport, qui peut embrasser les accidents sportifs aussi bien que le hooliganisme et la prophylaxie de la mort subite cardiaque. Il a demandé s'il ne vaudrait pas mieux se concentrer sur les activités de base.

### Logiciel de location d'articles de sport

Un commerce d'articles de sport doit souvent servir plusieurs clients en très peu de temps, par exemple quand ceux-ci veulent louer des skis. Le personnel de vente peut procéder sans problème à la location en s'aidant d'un bon programme informatique: il s'agit du logiciel **SPORTS RENTAL**, qui permet en outre de régler des fixations selon les normes SN ISO 13993 et 11088. La sécurité y gagne, car le traitement informatique permet d'éviter des erreurs qui mènent à un réglage incorrect. Ce logiciel a obtenu récemment le label de sécurité du bpa.

Il existe une version de base et diverses extensions; le prix varie de 800 à 6000 euros selon les options choisies. Il est offert par SPORTS RENTAL Software GmbH à Gstaad (téléphone: 033 748 13 13 – e-mail [www.sports-rental.com](http://www.sports-rental.com)).

### 2005, année du sport l'ONU



En proclamant 2005 «Année internationale du sport et de l'éducation physique», l'ONU entend encourager les Etats à utiliser les possibilités qu'offre le sport pour promouvoir l'éducation et la formation, la santé, le développement et la paix. Au début novembre 2004, Kofi Annan et Adolf Ogi ont présenté à New York le programme des activités prévues.

Au niveau national, la Confédération a conçu un programme d'activités coordonné avec les écoles, les communes, les associations sportives et d'autres organisations. Ces manifestations doivent encourager la population à exercer une activité physique et à faire connaître le potentiel du sport dans la promotion de la coopération au développement.

Exercice quotidien - L'école bouge: les classes de tous les degrés sont invitées à se joindre au projet prévoyant que les enfants pratiqueront une activité physique chaque jour durant un trimestre – dans la salle d'enseignement, dans le préau ou sur le chemin de l'école.

La Suisse bouge – Le pays entier prend de l'exercice du 7 au 16 mai 2005. Toutes les communes suisses peuvent organiser durant cette période une manifestation sportive pour la population.

Sport d'élite et relève en mouvement: des représentants du sport d'élite s'engagent comme ambassadeurs en faveur de la promotion des espoirs et de l'Aide Sportive Suisse.

Coopération au développement: La Direction du développement et de la coopération (DDC) lance une campagne de formation sur le thème du concept de développement par le sport avec l'intention d'associer quelque 20 mille classes des degrés scolaires 7 à 9. A l'interne, la DDC souhaite faire mieux connaître encore le rôle du sport dans la promotion de la coopération au développement.

On trouvera d'autres informations à l'adresse [www.sport2005.ch](http://www.sport2005.ch).

# L'incivilité au volant: un mal en progression?

*Les routes seraient-elles le théâtre d'un nombre croissant d'agressions? Pour l'instant, aucune étude scientifique ne le prouve. Ce qui est sûr par contre, c'est que le phénomène fait plus que jamais parler de lui.*



Photo: Keystone

Stress au quotidien, densité croissante du trafic, réseau routier saturé... Autant d'ingrédients susceptibles de déclencher quelques effusions de colère sur la route. Ce qui ne manque pas de se produire si l'on en croit les usagers interrogés dans le cadre du sondage Gallup, mené en 2003 dans 23 pays. A 48%, les ressortissants de l'Union européenne se disent avoir été victimes de comportements agressifs de la part d'autres conducteurs. 75% d'entre eux affirment que les agressions ont notablement augmenté sur la route ces dernières années. La comparaison internationale révèle quelques spécificités intéressantes: aux Etats-Unis, c'est la course poursuite qui apparaît en tête de liste des comportements agressifs, alors que l'abus de langage prédomine en Russie. Les Européens, quant à eux, manifestent leur hostilité avec des appels de phares répétés... Bref, chacun sa méthode! Pour l'instant, les études scientifiques sur le sujet sont rares: «A défaut de données statistiques, nous ne pouvons nous prononcer sur une éventuelle augmentation des agressions sur les routes

suisses. Mais si tel devait être le cas, rien ne permet de penser, à l'heure actuelle, que le phénomène a pris une ampleur aussi inquiétante que celle des excès de vitesse ou de la conduite en état d'ébriété», commente Stefan Siegrist, chef du service Recherche du bpa.

## Mais de quoi parle-t-on au juste?

Au terme abondamment utilisé d'agressivité, Uwe Ewert, chercheur au bpa, préfère celui d'agression. Il s'en explique: «La plupart des manifestations d'impatience ou d'énervement sont le fait d'usagers dont le comportement n'est pas constamment agressif; ce sont donc des agressions. L'agressivité décrit quant à elle l'état permanent d'un individu plus agressif que la moyenne». Quoi qu'il en soit, le phénomène a des formes multiples, allant du klaxon d'impatience au dépassement intempestif, en passant par le non respect des distances de sécurité. Différentes approches scientifiques se disputent l'explication des causes de

l'agressivité. La théorie biologique considère que le comportement agressif est inné. Une autre théorie avance que la frustration est un élément déclencheur d'agression. L'approche sociale, quant à elle, envisage l'agression comme un comportement appris à travers l'observation des autres et de leur succès en société. Les chercheurs actifs dans la prévention routière s'accordent à dire qu'en fait, les agressions résultent de la combinaison de ces facteurs.

## Miser sur l'éducation

Moniteur d'auto-école à Genève, Fabrice Pizzinat reconnaît que l'influence des représentants du métier reste limitée: «Je réagis aux manifestations d'agressivité de mes élèves en leur faisant comprendre que le partenariat avec les autres est essentiel sur la route. Malgré cela, je suis persuadé que certains se tiennent à carreau le temps de l'apprentissage pour mieux laisser libre cours à leur nature explosive par la suite...». Dans un avenir proche, deux nou-

veautés pourraient bien contribuer à réfréner les élans des tempéraments les plus fouguesux. Dès décembre 2005, tous les nouveaux conducteurs seront soumis au régime du permis de conduire en deux phases. Ils seront sensibilisés aux problèmes de comportement sur la route dans le cadre de cours complémentaires et recevront leur permis pour une durée probatoire de trois ans. Dès l'an prochain également, les conducteurs récidivistes ou sous le coup d'un retrait préventif pour des raisons caractérielles seront astreints à suivre un accompagnement psychologique – la formation VIRAGE – mis sur pied par le bpa, avant de pouvoir prétendre récupérer leur permis.

Ces formations amèneront-elles plus de sérénité dans le trafic? C'est en tout cas ce qu'espèrent leurs initiateurs pour qui l'éducation doit jouer un rôle de premier plan dans la convivialité routière. En attendant, au quotidien, chacun peut y mettre du sien: en évitant de bondir à la moindre erreur commise par les autres ou en renonçant à prendre la voiture durant les périodes de stress, par exemple.

*Texte et interview : Magali Dubois*

## La voiture, un espace pour se délester de ses frustrations

**Herbert Studach est psychologue de la circulation et directeur de l'Institut pour la prévention des accidents. A ses yeux, l'incivilité est bel et bien présente sur les routes, mais l'alarmisme n'est pas de mise.**

**Herbert Studach, l'incivilité routière est-elle à votre sens un phénomène nouveau?**

Je ne le pense pas. Dans la pratique, j'ai toujours été confronté à ce type de comportements. En revanche, ce qui me paraît évident, c'est qu'ils sont beaucoup plus médiatisés aujourd'hui.

**Quel est le profil type de l'agressif au volant?**

Si l'on parle de la catégorie des chauffards, il s'agit surtout d'hommes, jeunes, pas forcément bien intégrés dans la société. Mais les femmes sont aussi toujours plus nombreuses à rouler trop vite et à consommer de l'alcool avant de prendre le volant. Cela dit, il faut relativiser: à la base, la réaction d'agressivité face à un obstacle est tout ce qu'il y a de plus normal. Nous pouvons donc tous devenir agressifs à un moment ou à un autre. Pensez à votre comportement lorsque vous attendez au feu rouge. Vous tapotez sur votre volant, vous vous grattez, vous vous mettez à chantonner... Ce sont les premiers signes d'une impatience qui pourrait se transformer en agressivité. Votre état d'esprit et la situation auront une influence sur vos réactions. Votre personnalité aussi, puisque certains individus ont une tolérance au stress plus élevée que d'autres.

**Cela dit, on a parfois l'impression que dans l'habitacle, l'agneau se transforme en loup...**

L'individu a tendance à réagir de manière analogue à chaque fois qu'il est empêché dans ses actions. Mais il est vrai que la voiture garantit une forme d'anonymat dont les conducteurs profitent; c'est un espace commode pour se délester de ses frustrations. On peut avoir des gestes inconvenants envers les autres tout en sachant qu'il n'y aura pas de conséquences immédiates.

**Est-ce qu'une thérapie permet de contrôler durablement l'agressivité?**

On ne peut jamais tabler sur une réussite de 100%, mais dans la plupart des cas, la thérapie a un impact sur le conducteur au point qu'il modifie effectivement son comportement. C'est une démarche peu banale, difficile à accepter pour certains d'entre eux, mais elle a l'avantage de leur faire prendre la mesure de la gravité de leur comportement.

**Avez-vous le sentiment que les conditions se dégradent sur les routes suisses?**

La situation pourrait être meilleure, mais le catastrophisme n'est pas de mise. Très tôt dans notre société, nous apprenons à nous mesurer aux autres. Il y a des gagnants et des perdants. L'agression étant une réaction normale, c'est au niveau de l'éducation qu'on doit intervenir pour que cette concurrence ne soit pas destructrice.



## Les contrôles ne font pas peur

Une personne sur cinq admet conduire parfois avec trop d'alcool dans le sang et une sur deux dépasser les limitations de vitesse dans les localités. Tels sont les principaux résultats d'une enquête commune du bpa et de l'Office fédéral de la statistique (OFS) effectuée auprès de 6000 ménages en 2004.

A la question de savoir comment les personnes estiment la gravité des infractions routières, près de deux personnes sur trois considèrent que conduire en état d'ébriété est criminel. Les excès de vitesse ne sont par contre considérés comme criminels que par 15% des personnes, presque un tiers estimant toutefois que tout excès devrait être sanctionné.

La probabilité d'être contrôlé par la police est considérée comme faible par les conducteurs de véhicules motorisés. Parmi les personnes interrogées, 63% estiment nulle ou réduite la probabilité de faire l'objet d'un contrôle de vitesse; ce chiffre s'élève à 82% pour la probabilité de devoir se soumettre à un contrôle du taux d'alcoolémie.

De nombreuses personnes interrogées sont d'avis que le nombre actuel de contrôles de la circulation routière est insuffisant. Elles sont 38% à souhaiter une augmentation des contrôles de vitesse et 57% à plébisciter une fréquence accrue des contrôles d'alcoolémie. Ce dernier vœu devrait être exaucé avec l'introduction du taux limite de 0,5 pour mille et des contrôles de l'air expiré sans indice d'ébriété.

## Conduire avec sûreté et économie – Un logiciel éducatif

Le Veltheim Driving Center a développé un CD éducatif pour une conduite sûre et économique. Les conducteurs découvrent dans les divers chapitres de nombreuses informations précises, notamment sur la vitesse, le respect des distances et la manière adéquate de charger un véhicule. Le logiciel consacre aussi un chapitre à la bonne attitude.

Le CD «Eco-Drive® et sécurité routière», disponible en français, en allemand, en italien et en anglais au prix de 25 francs, s'obtient sous [www.veltheim.com](http://www.veltheim.com) ou en téléphonant au numéro 062 887 70 00.

## Excellentement conçu

Le complément d'appui-tête CONTI®Curaplus a été distingué à la foire internationale IENA à Nürnberg, consacrée aux nouveautés et aux inventions, de la médaille d'or pour ses qualités innovatrices exceptionnelles. Le coussin complémentaire pour les appui-tête accroît la sécurité du conducteur et du passager en cas de télescopage. Il réduit la distance de la tête à l'appui-tête et neutralise, grâce sa forme et sa position, l'hyperextension des vertèbres et de la musculature cervicales, réduisant ainsi le risque de «coup du lapin». Cet article, facile à fixer, est recommandé par le bpa. Informations sous [www.contitech.ch](http://www.contitech.ch), téléphone 043 343 20 11.

# Conduire sous l'influence de S

*Cannabis, ecstasy: tolérance zéro. Désormais la conduite sous l'influence de stupéfiants et de médicaments n'est plus admise. Les modifications de la législation routière sont entrées en vigueur au début de l'année. Les innovations principales.*

Désormais, il y aura une seule procédure pour constater l'incapacité à conduire: s'il existe des indices accréditant qu'une personne est incapable de conduire parce qu'elle est sous l'influence de substances autres que l'alcool et qu'elle a conduit un véhicule dans cet état, la police est habilitée à effectuer des tests préliminaires de la salive, de l'urine ou de la sueur. Ces tests peuvent corroborer un soupçon, mais ils ne sont pas considérés comme probants.

En cas de soupçon d'incapacité de conduire en raison de l'influence de stupéfiants ou de médicaments, il sera impérativement procédé à un examen du sang ainsi qu'à un examen médical de la personne concernée.

La personne contrôlée est réputée incapable de conduire lorsque la présence de l'une des substances suivantes dans le sang est accréditée: cannabis, cocaïne, héroïne, morphine et quelques drogues de synthèse, telles que l'ecstasy. Pour ces substances est appliquée la règle de la tolérance zéro. L'analyse de sang constitue le moyen de preuve approprié et suffisant.

Lorsqu'il est prouvé que le sang contient une autre substance diminuant la capacité de conduire ou qu'une personne a consommé sur ordonnance médicale une des substances susmentionnées, mais qu'il existe des indices accréditant une incapacité de conduire, on applique le principe des «trois piliers». Les résultats de l'analyse du sang et des urines sont alors soumis à l'appréciation d'un expert reconnu (par exemple un médecin légiste) quant à leur portée sur la capacité de conduire. L'appréciation à l'attention de l'autorité compétente pour la sanction pénale et le retrait du permis se fonde sur les trois éléments que sont les observations de police, les examens médicaux et les résultats de laboratoire (de l'analyse chimique et toxicologique).

## Sanctions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la loi sanctionne de la même manière l'incapacité de conduire en raison d'une consommation de stupéfiants ou de médicaments que la conduite en état d'ébriété avec un taux d'alcoolémie de 0,8 pour mille et plus. Les contrevenants doivent s'attendre à un retrait de permis de conduire pour trois mois au minimum ainsi qu'à une amende et/ou à une peine d'emprisonnement.

*Regula Stöcklin*



## L'alcool reste le problème principal

**Stefan Siegrist, psychologue de la circulation au bpa, s'exprime sur le sens de la sévérité accrue en matière de drogues et de médicaments au volant et sur les conséquences des nouvelles dispositions.**

**bpa actuel: Quelle est l'importance, dans la statistique des accidents, de ceux causés par un conducteur sous l'influence de stupéfiants ou de produits pharmaceutiques?**  
Stefan Siegrist: Selon les indications de la police pour

2003, 21 accidents de la circulation ayant fait des victimes et 123 accidents avec blessés graves ont impliqué des conducteurs qui étaient sous l'influence de drogues illégales, tandis que les médicaments ont joué un rôle majeur dans 6 cas d'accidents mortels et dans 27 cas avec blessés graves. Pourtant, c'est toujours l'alcool qui représente le risque le plus important, et les spécialistes, tant suisses qu'étrangers, sont d'accord sur ce point: un lien de causalité entre la consommation d'alcool et l'accident a été établi pour 106 accidents mortels et 796 accidents avec blessés graves.

## Quelles sont les substances particulièrement nuisibles à la sécurité routière?

La combinaison alcool et benzodiazépines\* est la plus dangereuse, suivie par les drogues dures et la

Photo: imagePoint



# e stupéfiants

*Le Tribunal fédéral s'est référé explicitement aux modifications de la loi dans un arrêt rendu neuf mois avant leur mise en vigueur et a jugé que la conduite sous l'emprise du cannabis est une violation grave des règles de la circulation.*



Il y a quelque temps, un automobiliste avait attiré l'attention en chargeant des drogues dans son véhicule automobile. Il avait ensuite démarré et traversé la ville à une vitesse excessive. Alertée, la police l'avait poursuivi et finalement pu lui faire cesser sa course. Les agents ont trouvé 2,2 grammes de marijuana dissimulés dans le volant de sa voiture. Une analyse sanguine et un test de l'urine ont révélé la présence de cannabis. On n'a pas constaté d'alcool. L'homme avait indiqué avoir fumé un joint et bu trois décis de bière.

Le tribunal cantonal a condamné l'automobiliste à cinq jours de prison avec sursis pendant un an et 500 francs d'amende pour violation simple de la loi sur la circulation routière – conduite d'un véhicule automobile sous l'influence d'un stupéfiant.

## Arrêt et considérants

L'automobiliste et le procureur général se sont tous deux pourvus en nullité auprès du Tribunal fédéral. Seul le recours du procureur

a été admis, qui concluait à considérer la conduite sous l'influence de cannabis comme une violation grave des règles de la circulation routière (et non une violation simple) et à prononcer une sanction en conséquence.

Le Tribunal fédéral considère dans son arrêt\* qu'une personne qui conduit un véhicule alors qu'elle n'est pas capable de le faire à cause de l'influence du cannabis accomplit des actes constitutifs d'une violation grave des règles de la circulation routière, que du point de vue du droit de la circulation le stupéfiant qu'est le cannabis a des effets comparable à ceux d'une intoxication par l'alcool. Il y a dès lors lieu de traiter la conduite sous l'influence du cannabis de la même manière que la conduite de véhicule en état d'ébriété, et de sanctionner l'infraction d'une peine de prison ou de l'amende. Une égalité de traitement des deux délits se justifie également dans la perspective de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2005, de la loi sur la circulation routière révisée.

En outre, Le Tribunal fédéral a relevé que le déplacement à grande vitesse à l'heure de midi à travers la vieille ville très fréquentée avait mis en péril la sécurité routière. Le conducteur condamné n'a pas réfléchi au danger qu'il faisait courir à d'autres usagers de la route ou n'a pas voulu en tenir compte, témoignant par là d'une indifférence coupable.

*Regula Stöcklin*

*\* ATF 130 IV 32 du 18 mars 2004*

combinaison alcool – cannabis. Comme pour l'alcool, l'effet du cannabis dépend de la dose absorbée; à partir d'une certaine concentration dans le corps, le risque d'accident est aggravé.

Il importe pourtant aussi de connaître quelle proportion de conducteurs recourt aux diverses substances. Si l'on prend en considération ce facteur de la fréquence, le plus grand danger provient de l'alcool, suivi des mélanges de drogues, des hautes concentrations de produits pharmaceutiques, du cannabis en doses élevées et des drogues dures. Notre pratique de la prévention des accidents se fonde sur ces fréquences, qui nous indiquent du même coup notre potentiel d'action préventive.

Je trouve positif que la loi mentionne des valeurs limites pour la conduite sous l'influence de stupéfiants

et qu'elle définisse la manière de parvenir à la constatation des faits. Cependant, on a été trop loin en matière de valeur limite du cannabis. Selon les résultats de la recherche, la capacité de conduire est compromise à partir de 5 ng\*\*. La loi considère que la simple présence de cannabis (dès 1,5 ng) représente une infraction grave qu'elle punit du retrait de permis, tandis que dans le cas de l'alcool, la conduite avec une alcoolémie se situant entre 0,5 et 0,79 pour mille – qui représente pourtant une mise en danger – est réputée infraction légère sanctionnée de l'amende. Une telle pondération fausse l'image du problème; il conviendrait de fixer la sanction selon la mise en danger.

**Quel sera, selon votre estimation, le gain de sécurité induit par cette nouvelle réglementation?**

La révision de la LCR se révélera très utile. Si la mise en œuvre du train de mesures se passe correctement, on peut estimer qu'on parviendra à réduire annuellement d'environ 70 unités le nombre des tués et d'environ 450 celui des blessés graves. Ce gain de sécurité concerne aussi certains accidents aux causes multiples, dans lesquels les médicaments et les drogues interviennent. L'approche plus sévère du problème de l'alcool au volant réduira également les mélanges de drogues, très dangereux. Par contre, l'effet de la tolérance zéro devrait rester limité.

*Interview: Ursula Marti*

*\* Benzodiazépine: tranquillisant et somnifère*

*\*\* ng (nanogramme): un milliardième de gramme*



*Par des présentations dans les locaux des entreprises, le bpa sensibilise le personnel de manière suggestive sur les moyens de prévenir les accidents survenant hors du temps de travail (prévention ANP). L'écho est très largement positif.*

# Un événement pour tout le personnel

Un jeudi à 11 heures, dans la salle de conférences de l'entreprise Spirig Pharma SA à Egerkingen, une cinquantaine de personnes de la production et de l'administration sont réunies. Les regards découvrent des panneaux où des slogans annoncent la couleur, contre l'alcool au volant ou en faveur du port du casque. Les objets exposés – verres surdimensionnés ou appareil pour tester les casques – finissent de dissiper les doutes: il va s'agir de prévention des accidents. Outre l'exposition, une présentation du bpa, d'une heure environ, est au programme, avec à la clé des conseils judicieux et des suggestions visant à prévenir les accidents hors du temps de travail. Une séance analogue est répétée à deux reprises l'après-midi, si bien qu'au terme de la journée tout le personnel a pris part à la manifestation de sensibilisation du bpa.

L'entreprise pharmaceutique accorde une grande importance à la sécurité et au bien-être de son personnel: elle entretient un groupe de travail interne s'occupant de la sécurité au travail, de la santé et de la protection de l'environnement, qui organise chaque année trois ou quatre manifestations telles que celle d'aujourd'hui, en se fondant toujours sur les besoins des collaborateurs. La sécurité routière est un thème

important pour eux, ce qui n'est pas étonnant puisqu'ils sont pour la plupart aussi automobilistes quand ils viennent à leur travail à Egerkingen, à côté du noeud autoroutier. Kurt Diethelm du bpa met donc l'accent sur les thèmes de l'alcool au volant, de la vitesse et du respect des distances.

## L'avis des collaborateurs

De telles manifestations ne peuvent atteindre leur but qu'auprès d'un public ouvert, intéressé et prêt à repenser ses habitudes. Chez Spirig Pharma, les conditions sont favorables, vu les campagnes de sensibilisation régulièrement mises sur pied à l'intention du personnel sur des thèmes liés à la santé et à la sécurité. Les participants semblent très intéressés, et les contributions – panneaux et exposés – suscitent l'approbation et l'étonnement; on chercherait en vain des visages qui s'ennuient. Désireux de savoir si de telles séances d'information laissent une empreinte durable, le bpa a interrogé plus tard les participants pour leur demander ce qu'ils en retenaient. L'un d'entre eux répond: «Ce qui m'est resté, ce sont les représentations illustrant les répercussions de la vitesse sur les chances

de survie et la manière dont la capacité de réaction dépend du taux d'alcool dans le sang.» Une collaboratrice se dit particulièrement impressionnée par la démonstration de l'effet protecteur du casque cycliste, en se disant combien notre tête est vulnérable en cas de choc si elle n'est pas couverte.

Il s'est trouvé quelques personnes pour objecter qu'elles n'avaient rien appris de nouveau, et que ces dangers étaient connus depuis longtemps. Elles ont toutefois concédé que cela ne pouvait pas faire de mal d'y revenir et de rappeler les comportements adéquats propres à les éviter. L'effet est garanti pour quelque temps selon une participante, qui ajoute: «Dans les jours qui suivent la présentation, j'y repense et je vais être plus prudente. Mais, après quelque temps, c'est comme automatique, on est de nouveau plus imprudent.» Une telle opinion montre que la pédagogie est faite de répétition, et que la prévention des accidents doit vingt fois sur le métier remettre son ouvrage.

*Ursula Marti*

# Raymond Huguenin: *sensibilité accrue aux questions de sécurité*

Nommé administrateur communal de Boudevilliers en 1986, Raymond Huguenin s'est vu confier la tâche de délégué à la sécurité dans la foulée. C'est dire qu'il en connaît un rayon sur la mission de porte-parole du bpa au sein de sa commune. «Cela a démarré gentiment, car outre ma fonction de délégué, je devais apprendre mon métier. Dans une commune de 700 habitants, il implique une multitude de casquettes différentes. Je suis délégué, mais aussi administrateur général, secrétaire-comptable, responsable de la délivrance des plans de construction etc. Autant dire que la polyvalence est de mise!», explique Raymond Huguenin.

## Des processus de longue haleine

Faisant écho à une préoccupation des autorités communales de même qu'à des demandes émanant de privés, Raymond Huguenin a participé à l'élaboration d'un projet de sécurisation de la Rue du Collège de Boudevilliers, fréquentée quotidiennement par les écoliers. Effectués en collaboration avec le Service Technique de la circulation du bpa, des plans d'aménagements laissaient entrevoir les possibilités d'assainissement. Si le législatif communal a rapidement été acquis à la cause, il n'en fut pas de même pour la population. Par référendum, elle a refusé d'allouer les crédits nécessaires, les jugeant trop élevés. «Sur le principe de la sécurité, tout le monde est d'accord, mais les voix dissonantes s'élèvent dès lors qu'il faut mettre la main au porte-monnaie. En plus, dans ce cas, les mesures prévoyaient des aménagements perçus avant tout comme contraignants, tels des rétrécissements de la chaussée», explique le délégué. Néanmoins, la démarche ne s'est pas avérée vaine, puisqu'elle a eu le mérite de lancer le débat. D'ailleurs, aujourd'hui, une nouvelle étude incluant également les hameaux rattachés à la commune de Boudevilliers (Malvilliers et La Jonchère) est en cours. A coup sûr, elle aboutira à un plan de sécurité salubre pour les habitants de Boudevilliers et des environs. «Parfois, il faut du temps pour qu'une idée fasse son chemin», sourit Raymond Huguenin, philosophe.



*Délégué bpa à la sécurité depuis près de vingt ans, Raymond Huguenin évoque son rôle au sein de la commune de Boudevilliers (NE). Avec quelques beaux succès, à l'image de l'action gilets réfléchissants de l'été 2004.*

## La success story des gilets réfléchissants

L'expérience le démontre: les actions de promotion d'objets de sécurité, tel le casque à vélo, sont généralement bien accueillies. Les gilets réfléchissants ne font pas exception, bien au contraire, puisqu'à Boudevilliers, près d'un tiers des habitants de la commune ont profité de l'action l'été dernier. «J'en avais commandé un lot de dix pour commencer», plaisante Raymond Huguenin, «mais je me suis vite aperçu que cela n'allait pas suffire!» Il faut dire que la publicité autour de l'action avait été bien orchestrée par le délégué: affiches au bureau communal, information sur le site Internet de la commune, tous ménages,

bref, pas moyen d'ignorer la démarche. «La sensibilité aux questions de sécurité étant plus vive de nos jours, les gens sont très preneurs de ce genre d'articles aux usages multiples. Les gilets sont obligatoires en Italie notamment, mais ils sont aussi utiles aux cyclistes, aux motards, aux agriculteurs qui déplacent leur bétail au crépuscule ou à tout autre personne travaillant à l'extérieur», commente Raymond Huguenin. Quant aux moyens d'information distribués par le bpa, le délégué les trouve aussi divers qu'utiles. Il ne manque d'ailleurs pas de répercuter occasionnellement les conseils de sécurité par le biais du bulletin d'information communal.

Magali Dubois

## Islande

Cette installation composée de carcasses de voitures est visible de loin dans le paysage islandais dénudé. Un panneau fait état de 11 morts et demande aux automobilistes s'ils ont bien attaché leur ceinture.

L'Islande fait beaucoup pour la sécurité routière. Ainsi a-t-elle opté, par exemple, pour la tolérance zéro en ce qui concerne l'alcool au volant, ce qui devrait consoler celles et ceux qui n'ont pas goûté le nouveau taux d'alcool de 0,5 pour mille en vigueur dans notre pays. En Islande, l'alcool coûte cher et seuls quelques magasins étatiques et des bars et restaurants en vendent.

En Islande, les pistes caillouteuses sont légion. Pour cette raison, tous les véhicules doivent être équipés de pare-boue pour réduire l'impact des pierres. Par temps sec, la poussière réduit la visibilité et si la tempête fait rage, il arrive que la circulation soit bloquée pendant plusieurs heures. Lumière de jour ou soleil de minuit, les feux de croisement sont toujours de mise!

La photo a été prise par notre collaboratrice Christina Schärer aux environs de Reykjavik.



## service

### Avalanches. Danger de mort!

Le danger d'avalanches est souvent sous-estimé par les adeptes du «Freeride» ou les amateurs de ski de randonnée. Les conséquences d'un accident peuvent pourtant être fatales. Il est donc indispensable que tous ceux qui veulent s'aventurer hors des pistes et des itinéraires contrôlés connaissent bien la constitution de la neige et les conditions atmosphériques et sachent quels sont les endroits dangereux et les moments des avalanches possibles. En outre, les derniers développements en matière d'équipement et de mesures de protection ne devraient pas avoir de secrets pour eux. Le nouveau dépliant du bpa **lb 9524 Avalanches. Danger de mort!**, qui offre un résumé des informations essentielles, s'obtient sous <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse FAX.



### 0,5 pour mille. 1 verre, 1 seul.

Depuis le début 2005, la nouvelle limite pour le taux d'alcool admis au volant est de 0,5 pour mille; à partir d'une alcoolémie de 0,5 pour mille, toute personne sera considérée comme incapable de conduire. La nouvelle réglementation autorise la police à procéder à des contrôles systématiques – même sans indice d'ébriété – et elle s'accompagne de sanctions plus sévères pour les contrevenants. Le nouveau dépliant du bpa **lb 9023 0,5 pour mille. 1 verre, 1 seul** explique les conséquences juridiques de l'alcool au volant, décrit les risques et donne des conseils sur le sujet. Ce document s'obtient sous <http://shop.bfu.ch> ou par la réponse FAX.



### bpa actuel aussi sur le Net

Vous souhaitez conserver un tiré à part de certains articles de notre revue ou en donner connaissance à d'autres personnes? Vous désirez mettre bpa actuel à disposition de vos collaborateurs par le biais d'un lien sur Intranet? Rien de plus simple! La dernière livraison de notre revue est accessible en version Internet sous [www.bpaactuel.ch](http://www.bpaactuel.ch). Les numéros précédents se trouvent dans les archives à la même adresse.